

Aux Constituantes et Constituants

Fribourg, le 30 décembre 2003

Convocation

Madame la Constituante, Monsieur le Constituant,

Conformément à la planification de nos travaux, qui vous est connue, nous avons le plaisir de vous convoquer à la

session de janvier de la Constituante

qui aura lieu les

- jeudi 15 janvier 2004 à 8 h 30 et à 14 h**
- vendredi 16 janvier 2004 à 8 h 30 et à 14 h**

en l'Hôtel Cantonal à Fribourg.

Les séances de l'après-midi sont *open end*, c'est-à-dire qu'elles ne s'achèvent qu'une fois épousée la partie obligatoire de l'ordre du jour, fixée par le Bureau. Si l'ordre du jour du jeudi est épousé plus tôt que prévu, les débats peuvent se poursuivre avec les objets au programme du vendredi.

Cette session sera essentiellement consacrée à la 3^e lecture de l'avant-projet de Constitution. Au préalable, le plénum procédera à la 2^e lecture du préambule et de la plupart des dispositions finales.

En ouverture de la séance du jeudi 15 janvier sont en outre prévus les points suivants :

- Investiture du nouveau président**
- Communications**

Vous trouverez sous ce pli les documents suivants :

- Programme de la session des 15 et 16 janvier 2004
- Programme de la session du 30 janvier 2004 (*pour information – fera l'objet d'une convocation ultérieure*)
- « Synopse 3^e lecture » comprenant :
 - Numéros des votes de lecture 3
 - Texte de l'avant-projet issu de la lecture 1
 - Texte de l'avant-projet issu de la lecture 2 lorsqu'il est différent
 - colonne vide pour les résultats de la lecture 3
- Avant-projet issu de la lecture 2 (y compris les modifications de la Commission de rédaction)
- Liste des interventions de la Commission de rédaction dans le texte de l'avant-projet après la 2^e lecture
- Règles de procédure pour la lecture 3
- Mode d'emploi des variantes
- Procès-verbaux succincts et résultats des votes nominaux de la session de décembre 2003

En espérant que cette 3^e lecture nous conduira à un projet de qualité optimale, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour cette année décisive.

Veuillez croire, Madame la Constituante, Monsieur le Constituant, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Bureau de la Constituante

Le Président :
Christian Levrat

Le Secrétaire général :
Antoine Geinoz